



2 questions à André Vezinhet

Président du Conseil général de l'Hérault, député

Pourquoi le Conseil général s'implique-t-il dans l'aménagement économique du territoire ?

Dans un département parmi les plus dynamiques de France au plan démographique, il est important d'offrir des emplois et de veiller à leur répartition sur l'ensemble du territoire. C'est dans cet esprit que le Département de l'Hérault a souhaité s'investir dans l'accueil des entreprises en lançant un ambitieux programme de création de quatre *ecoparc*.

*En quoi l'*ecoparc* de Fabrègues est-il exemplaire ?*

Il illustre parfaitement notre philosophie de l'action publique bâtie sur le socle du développement durable : un écoquartier, intégré à la Commune, dédié à l'habitat et aux activités économiques, qui sera bientôt desservi par l'extension de la ligne 2 du tramway. Après la création d'un collège et d'une unité de production culinaire à Fabrègues, le lancement du réseau routier départemental baptisé Licom, entre Saint-Georges d'Orques et Fabrègues, le Conseil général confirme ici son ambition de participer à une croissance équilibrée de l'agglomération montpelliéraine.

ecoparc
départemental Fabrègues

**Aménagement
et commercialisation**

TERRITOIRE 34

Maître d'ouvrage

CONSEIL GENERAL DE L'HÉRAULT

Communes partenaires

COMMUNE DE FABRÈGUES

MONTPELLIER AGGLOMÉRATION



TERRITOIRE 34

**UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE
LOCALE**
d'aménagement au service
du Département de l'Hérault

UNE MISSION
Conduire ses projets
d'aménagement,
d'équipements publics,
de développement
touristique, de préservation
et de mise en valeur
de l'environnement.

UN PRINCIPE D'ACTION
Allier le sens de l'intérêt
général et du longterme
avec la performance
économique.

www.territoire34.fr

Parc Euromédecine - Bâtiment D
109, rue Henri Noguères CS 84268
34098 Montpellier cedex 5

Tél. 04 67 40 92 00

Fax 04 67 40 92 01

contact@territoire34.fr

Siège social : Hôtel du département
34087 Montpellier

SPLA au capital de 710 000 euros -
RCS Montpellier B 464 801 109

Conception : Talhier Claude Marre Architecture / © photos : Claude Marre - Mairie de Fabrègues - Fotolia / © images : Coste architecture

ecoparc

départemental fabrègues



AUX PORTES DE MONTPELLIER

Situé à Fabrègues, commune de l'agglomération de Montpellier, en bordure du contournement Ouest de Montpellier, l'ecoparc départemental bénéficie d'excellentes conditions d'accès qui le relient directement en 10 mn à Montpellier et aux autoroutes A9, A75 et A750.

Il bénéficie également d'une desserte par la future ligne de transports en commun en site propre (TCSP).

L'ecoparc, créateur d'un nouvel espace d'activités économiques, bénéficie de la proximité des équipements et services de la commune. Avec un parti d'aménagement de qualité, il crée une relation urbaine innovante entre entreprises et logements, mais aussi un mode de développement cohérent, progressif, respectueux de l'environnement.



Collège de Fabrègues



Centre historique



Unité de Production Culinaire



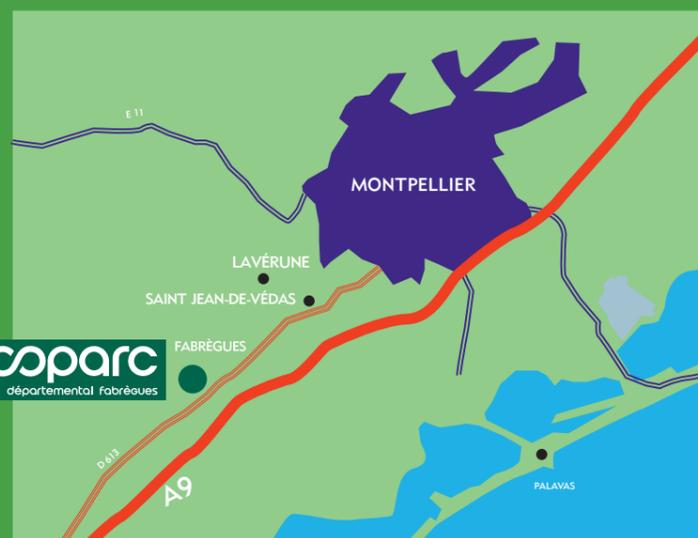
Service Départemental d'Incendie et de Secours



Le TGV Paris Montpellier



L'aéroport de Montpellier



UN PARTI D'AMÉNAGEMENT RESPECTUEUX D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ecoparc départemental Fabrègues, prévoit la construction de près de 200 logements (4ha) et l'implantation d'activités sur des terrains adaptables aux besoins des entreprises (16ha).

Le parti d'aménagement intègre une réflexion paysagère et environnementale valorisant tout à la fois l'image des entreprises et la qualité des constructions.



CE PARTI PREND EN COMPTE :

- l'insertion de l'ecoparc dans son environnement et notamment sa relation avec le collège et le bâti existants, les voies d'accès principales et la future station du transport en commun en site propre,
- un traitement paysagé des espaces publics : la vaste esplanade centrale, les bassins de rétention, les voiries avec les noues d'accompagnement,
- la création de voies douces reliant l'ecoparc à son environnement,
- l'usage de l'eau brute permettant de diminuer les consommations en eau potable,
- des orientations et prescriptions permettant de garantir la qualité urbaine, architecturale et environnementale des futures constructions.



Le suivi du projet par un Comité de pilotage associant, aux côtés du Conseil Général, la Commune de Fabrègues et l'Agglomération de Montpellier, permet d'accompagner les entreprises, sur tous les aspects de leur projet d'implantation.